MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1er avril 2016

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet Marie-José Pont - David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot – Christian Loir -Rémi Lejop – Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Vincent Bonenfant

Procurations: Hervé Brunel, à Denis Valck.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 5 février 2016 adopté.

Démission d'un conseiller

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Madame Nadège Denizart ayant déménagé de la commune, lui a présenté sa démission du conseil municipal et qu'il l'a acceptée.

Elections de nouveaux délégués aux commissions

Sont élus en remplacement de Madame Nadège Denizart, démissionnaire :

Commission d'appel d'offres

Titulaire : Marie-José Pont - suppléant : Gilles Trouillet

Syndicat interscolaire

Titulaire: Guy Illoul - Suppléant: Denis Valck

Commission du budget :

Christophe Carton

Compte administratif 2015

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2015 comme suit :

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	654 841.56 €	543 872.50 €	DEPENSES	808 246.46 €	479 933.48 €
RECETTES	654 851.46 €	332 711.65 €	RECETTES	916 385.46 €	935 569.37 €
RESULTAT		-211 160.85 €	RESULTAT		+ 455 635.89 €

Compte de Gestion 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015.

Affectation des résultats 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Investissement - Article 1068 - réserves : 262 616.85 €

Fonctionnement - Article 002 - excédent reporté : 193 019.04 €

Taux des taxes - Année 2016

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2016, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81 - Foncier Bâti : 35.13 - Foncier Non Bâti : 89.68

Augmentation de la surtaxe assainissement

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle venant du budget communal est versée chaque année sur le budget du service assainissement pour équilibrer la section de fonctionnement de ce budget.

Le montant de cette participation pourrait être diminué en augmentant la surtaxe d'assainissement payée par les usagers. La charge serait donc supportée par les usagers et non plus par les contribuables. Il rappelle que la surtaxe assainissement est actuellement de 0.4573€ par mètre cube.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 voix contre, de fixer le tarif de la surtaxe assainissement à 0.80€ par mètre cube à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Budget Primitif - Exercice 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2016	554 362.00 €	561 819.00 €
Reports	Restes à réaliser 2015	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	193 018.00 €
	TOTAL	554 362.00 €	754 837.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES		
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2016	435 057.00€	697 694.00 €		
Reports	Restes à réaliser 2015	76 564.00 €	25 108.00 €		
	002 Résultat d'investissement reporté	211 161.00 €	0.00 €		
	TOTAL	722 782.00 €	722 782.00 €		

Service Assainissement - Compte administratif 2015

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2015 comme suit :

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	EXPLOITATION	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	2 390.00 €	2390.00 €	DEPENSES	50 713.00 €	50 711.89 €
RECETTES	316 776.00 €	316 775.87 €	RECETTES	50 713.00 €	50 075.56 €
Résultat		+ 314 385.87 €	Résultat		- 646.33 €

Service Assainissement - Compte de Gestion 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2015.

Service assainissement - Affectation des résultats 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement - Article 001 - Déficit reporté : 646.33 €

Résultat d'investissement 2015 à reprendre (article 001) : 314 385.87 €

Service assainissement - Budget Primitif 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2016	50 712.00 €	51 359.00 €
Reports	Restes à réaliser 2015	0.00€	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	647.00 €	0.00 €
	TOTAL	51 359.00 €	51 359.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2016	14 000.00 €	50 712.00 €
Reports	Restes à réaliser 2015	0.00 €	0.00€
	002 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	314 385.00 €
	TOTAL	14 000.00 €	365 097.00 €

Régime indemnitaire du personnel communal

Le conseil municipal, vu la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe par délibération en date du 15 janvier 2016, décide à l'unanimité que l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures sont étendus au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, selon les taux moyens réglementaires en vigueur, à compter du 1^{er} avril 2016.

Nomination nouveaux régisseurs titulaire et suppléant pour les régies de recettes et d'avances

Le conseil municipal propose de nommer Madame Amélie Hulin en tant que régisseur titulaire et Monsieur David Cresson, régisseur suppléant pour les régies d'avances et de recettes.

Acceptation de recette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la recette de 130.00€ provenant d'un don du Comité des fêtes.

Frais de déplacements et de repas du personnel lors des formations

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser au personnel communal, les frais de transport et de repas lors de leurs stages de formation, selon les tarifs réglementaires.

Fait à Ville, le 7 avril 2016

Le Maire, Philippe BARBILLON